

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 26 septembre 2019 à 16h00, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michel Croteau, Maire
Mme Jocelyne Boivin, conseillère
M. Yvan Duval, conseiller
M. Clément Gignac, conseiller
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
M. Claude Tessier, conseiller
M. Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE:

Mme Vivian Viviers, directrice générale

Les membres du conseil présents forment quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Travaux routiers chemin Thomas-Maher (ponceaux et pavage) ;
4. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 16h00.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé

CA-102-2019 Sur proposition de M. Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que préparé par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

3.- Travaux routiers chemin Thomas-Maher (ponceaux)

ATTENDU QUE des demandes de soumissions sur invitation ont été faites par le biais de la firme WSP auprès d'entrepreneurs de la région concernant des travaux de réfection de cinq (5) ponceaux sur le Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été déposées le 20 septembre 2019 avant 10h00 ;

ATTENDU QUE les soumissions soumises répondaient en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions déposées étaient les suivantes :

- Rochette Excavation : 197 256,86 \$
- Maxi Paysage inc. 173 993,22 \$
- Construction et Pavage Portneuf : 173 323,13 \$
- Entreprises P.E.B. Ltée : 191 363,24 \$
- Drolet Excavation : 196 762,47 \$

ATTENDU QUE le coût des soumissions soumis dépasse la limite budgétaire autorisée de 101 000 \$ (taxes nettes incluses), il a été convenu de choisir les trois (3) ponceaux démontrant le plus haut taux de dégradation jusqu'à concurrence du budget de 101 000\$, soit les ponceaux 09, 11 et 48;

ATTENDU QU'APRÈS étude des prix soumis pour chacun des trois (3) ponceaux choisis, la firme Construction et Pavage Portneuf s'est avérée être la plus basse soumissionnaire au montant de 94 730,83 \$ (avant taxes) ;

CA-103-2019 Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Clément Gignac et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire soit Construction et Pavage Portneuf pour les travaux de réfection des ponceaux 09 (entre les nos civiques #264 et #284), 11 (à proximité de la Chapelle), et 48 (entre les nos civiques #554 et #558), au montant de 94 730,83 \$ (avant taxes).

ATTENDU QUE des demandes de soumissions sur invitation ont été faites par le biais de la firme WSP auprès d'entrepreneurs de la région concernant des travaux de pavage suite à la réfection de ponceaux sur le Chemin Thomas Maher, Lac-Saint-Joseph;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été déposées le 20 septembre 2019 avant 10h00 ;

ATTENDU QUE les soumissions soumises répondaient en tous points aux exigences et formalités décrites à la demande de soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions déposées étaient les suivantes :

- Antonio Barrette : 35 406,55 \$
- Pavage F. & F. : 34 424,66 \$
- Construction et Pavage Portneuf : 62 860,69 \$
- Entreprises P.E.B. Ltée : 27 660,69 \$
- Eurovia : 60 872,36 \$

CA-104-2019 Il est proposé par M.Yvan Duval, appuyé par M. Claude Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire soit Entreprises P.E.B. Ltée selon les prix unitaires soumis pour les travaux de pavage soit la mise en place finale du gravier à 6,90 \$/m.c. et l'enrobé bitumineux à 169\$/t.m., suite à la réfection des ponceaux 09 (entre les nos civiques #264 et #284), 11 (à proximité de la Chapelle),et 48(entre les nos civiques #554 et #558),.

5.- Levée de la séance

La séance est levée à 17h00.

CA-105-2019 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 17h00.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière